

Commune: LE GUA
Départ. : ISERE
Canton : PONT-DE-
CLAIX

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250603-DEL_593_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 26 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 16

Présents : (14)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe, Mme BRULEY Audrey, Mme REVOL Estelle, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme LELONG Isabelle, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme GLÉNAT Anne.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. M. SOUCHON Rémy.

Absents : (3)

Mme BENELLE Annie, M. REBIFFÉ Guillaume, M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine FERRARA

DÉLIBÉRATION N° 593-2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXTENSION DU SERVICE COMMUN EXPERTISE FISCALE PROPOSÉE PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE A COMPTER DU 01/07/2025

M. Le Maire rappelle qu'une offre de mutualisation a été adressée par Grenoble Alpes Métropole aux communes en 2022, rappelant les mutualisations existantes et présentant les nouveaux services pouvant être constitués ainsi que les réflexions en cours. Les communes ont été invitées à manifester leur intérêt pour chacune des mutualisations proposées par cette offre.

Au terme de cette réflexion, un nouveau service commun expertise fiscale a été proposé et élaboré avec les communes intéressées, se basant sur le dispositif préexistant et le faisant évoluer juridiquement et dans ses missions.

La mise en conformité et l'évolution du service commun expertise fiscale a fait l'objet d'une délibération du conseil métropolitain le 31 mai 2024.

Les vingt communes qui participaient déjà au service commun expertise fiscale avant sa mise en conformité ont reconduit leur adhésion et quatre nouvelles communes ont fait le choix d'intégrer le service commun, dont la commune de Le Gua.

En effet, par délibération n° 546-2024 du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de la commune à ce service commun.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, vingt-quatre communes sont adhérentes du service commun expertise fiscale. Bresson, Claix, Champagnier, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, Meylan, Poisat, La Tronche, Le Gua, Le Pont de Claix, Saint Egrève, Saint Georges de Commiers, Saint Martin d'Hères, Saint Martin le Vinoux, Sassenage, Seyssins, Varces, Vif et Vizille.

À présent, les communes de Seyssinet-Pariset et du Fontanil-Cornillon souhaitent rejoindre le service commun expertise fiscale. L'objectif visé est une intégration au 1^{er} juillet 2025.

Il est proposé de répondre positivement à ces deux demandes et d'approuver la convention d'extension du service commun expertise fiscale, jointe en annexe.

Il est précisé que les termes de cette convention sont inchangés par rapport à celle approuvée lors du Conseil Municipal du 25 novembre dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 31 mai 2024 approuvant la mise en conformité et l'évolution du service commun expertise fiscale ;

Vu les demandes formulées par les communes de Seyssinet-Pariset et de Le Fontanil-Cornillon d'adhérer au service commun expertise fiscale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 16 voix pour :

- Approuve la convention d'extension du service commun expertise fiscale, afin d'intégrer les communes de Seyssinet-Pariset et du Fontanil-Cornillon le 1^{er} juillet 2025, annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'extension du service commun expertise fiscale, ci annexée, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :*

Signature du secrétaire de séancé

*Extrait certifié conforme
Le Gua, le 03 juin 2025
Simon FARLEY
Maire de LE GUA*